



**COMPTE-RENDU
DU
COMITE SYNDICAL
DU 20 décembre 2017
17 heures 30**

Date de la convocation : 15 décembre 2017

Nombre de membres « AEP » : 6

Nombre de présents « AEP » : 4

Excusés « AEP » : 2

Pouvoirs « AEP » : 2

Points inscrits à l'ordre du jour

- **Décision modificative Budget « AEP » (17/050) -- Délégués « AEP »**

M. le Président ouvre la séance à 17 heures 30 et fait état des délégués absents, excusés et représentés.

M. Patrice DEVOTI délégué «AEP» de la commune de Moineville se porte volontaire comme secrétaire de séance.

Point soumis à délibération

1. Décision modificative Budget « AEP » (17/050)

Délégués « AEP »

M. le président explique aux délégués «AEP» du comité syndical qu'il convient de procéder à une décision modificative du budget 2017 « AEP».

Cette décision modificative n°3 visant à modifier les chapitres suivants :

- Augmentation du chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées),
- Augmentation du chapitre 23 (immob en cours)

M. le président propose de passer à l'examen de la décision modificative n°3 de l'exercice 2017 budget « 469 »

Budget Voté :

Section recettes d'invest

Chapitre 16 : 350 000 €

Section dépenses d'invest

Chapitre 23 : 785 517.49 €

Décision modificative :

Section recettes d'invest

Chapitre 16 : 650 000 € (+300 000 €)

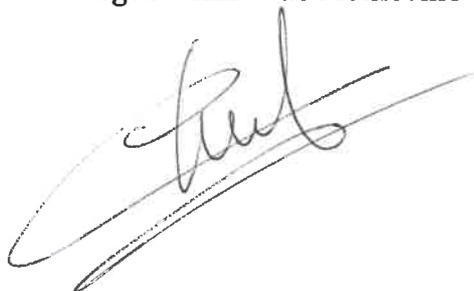
Section dépenses d'invest

Chapitre 23 : 1 085 517.49 € (+300 000 €)

Les délégués « AEP » du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité adoptent la décision modificative n°3 de l'exercice 2017 du budget «AEP» telle que présentée ci-dessus.

Le président lève la séance à 17h50

Le secrétaire de séance,
M. Patrice DEVOTI
Délégué « AEP » de Moineville



Le président d'Orne Aval,
M. Lionel GERARD.

